



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240221-D2024_19_SI-AR

DECISION 2024-19

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de service « Réalisation de fresques murales dans l'Eurostand de tir de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs » est conclu le 21 février 2024 avec la société HAUT LES MURS à 69003 LYON pour les lots suivants :

- **Lot n° 1 :** Fresque sur la thématique de la valorisation du territoire CCCE, pour un montant de 11 940,52 € H.T. soit 12 626,50 € T.T.C.
- **Lot n° 2 :** Fresque sur la thématique de l'activité du tir et la valorisation de l'Eurostand, pour un montant de 12 375,52 € H.T. soit 13 087,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 février 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024